

REGLEMENT INTERIEUR

Caractère propre : Notre école est un établissement catholique d'enseignement, ouvert à tous, sous tutelle diocésaine et sous contrat avec l'Etat. Notre mission est d'accompagner l'enfant vers sa vie d'adulte et de citoyen. L'équipe éducative instaure un dialogue constructif avec les parents et l'élève tout au long de sa scolarité dans l'école, dans le but commun de l'aider à grandir dans un cadre structurant et structuré.

Maternelle

L'inscription obligatoire dès l'âge de 3 ans implique, pour l'équilibre de l'enfant, l'engagement d'une bonne assiduité. Les tétines sont interdites pour les enfants scolarisés dans l'enceinte de l'école.

Horaires : 8h30-11h30 et 13h25-16h30 Ouverture des grilles à 8h15 et 13h15

Primaire

Les sonneries de 11h35 et 16h30 indiquent la fin du travail et non la sortie des élèves. Les parents déposent et récupèrent leurs enfants derrière la ligne blanche à l'entrée de la cour. Les enfants de CP et CE1 sont rendus obligatoirement aux parents. A partir du CE2, les enfants sont rendus sous la responsabilité des parents -présents ou absents- dans la cour directement.

Horaires : 8h30-11h35 et 13h30-16h30 Ouverture des grilles à 8h15 et 13h15

Garderie, étude

Les enfants peuvent être accueillis le matin à partir de 7h15. Le soir, les parents peuvent les récupérer entre 16h45 et 17h45. Pour les enfants de primaire, l'étude se termine à 17h30, donc aucune sortie avant. Il n'y a jamais d'étude la veille des vacances. Pour la collation d'étude, les bonbons, boissons sucrées et chips sont interdits.

IMPORTANT : le personnel assurant ces services est à la merci des retardataires. Une exclusion temporaire ou définitive de la garderie ou de l'étude sera prononcée en cas de 3 retards répétés.

Absences, retards

En cas d'absence, le secrétariat doit être prévenu, et un justificatif écrit sur papier libre doit être fourni dès le retour de l'enfant. La présence des mercredis ou samedis travaillés est obligatoire.

Les horaires sont à respecter scrupuleusement. Un élève de primaire sera placé en retenue pour 3 retards dans la période. Tout départ anticipé en vacances ou retour tardif après les vacances est à signaler par écrit. Le courrier sera transmis à M. l'Inspecteur.

Hygiène, santé, tenue, sécurité

De manière générale, aucun traitement médical, même accompagné d'une ordonnance ne peut être administré au sein de l'école. Un protocole particulier, en cas de projet médicalisé pour un enfant diabétique par exemple, doit obligatoirement être établi entre la famille, le médecin scolaire et l'école en cas de traitement de longue durée.

Maladies contagieuses : en cas de retour anticipé, nous demandons un certificat de non contagion pour réintégrer l'établissement.

Une tenue vestimentaire simple, décente et propice au travail est exigée. Le maquillage et le vernis, les tongs et tenues provocantes sont interdits. Les filles doivent davantage surveiller leur coiffure et comprendre que des cheveux attachés, s'ils sont longs, sont plus pratiques et attirent moins les poux.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bijoux, qui sont à proscrire.

Aux abords de l'école, les familles sont invitées à garer leur véhicule de façon correcte, aux emplacements prévus à cet effet. Pour ces mêmes raisons de sécurité, le stationnement aux heures de sortie des élèves est interdit dans l'impasse.

Merci d'utiliser aussi les passages protégés. La sécurité des enfants aux entrées et sorties est sous la responsabilité des familles, est une affaire de bon sens, mais surtout, doit répondre aux exigences du code de la route.

L'école et les cours de récréation étant des lieux publics, il est interdit d'y fumer.

Pour raison de sécurité, les chiens et autres animaux, quelle que soit leur taille, sont interdits dans l'enceinte de l'établissement sauf cadre pédagogique.

Relation et rencontres Parents-Enseignants

Notre école insiste sur une co-éducation avec les familles. Nous souhaitons que celles-ci s'intéressent, dans un climat de confiance, à la scolarité de leurs enfants afin de contribuer à leur réussite. Les travaux, résultats scolaires, cahiers de textes et de correspondance, circulaires... sont présentés régulièrement. Ils sont à consulter attentivement et à signer pour contrôle. Veuillez à nous les retourner en bon état.

La réunion de classe programmée en début d'année, permet à chaque famille de découvrir le fonctionnement de la classe, les objectifs et projets d'année. Il est important d'y participer.

Sur proposition de créneaux horaires de la part de l'enseignant, des rencontres individuelles parents-profs ont lieu deux fois dans l'année pour les classes de primaire et une fois en janvier pour les classes de maternelle. La présence de l'enfant est nécessaire pour ce rendez-vous.

Pour un point intermédiaire, ou discuter d'un sujet particulier, il est souhaitable pour les parents de prendre rendez-vous auprès de l'enseignant. L'enseignant peut également être à l'initiative d'une rencontre.

Dans le cadre de projets, d'ateliers, de visites... nous faisons régulièrement appel aux familles pour accompagner, encadrer ou animer. Merci d'y répondre en fonction de vos possibilités.

Activités sportives
Les activités sportives inscrites dans l'emploi du temps de la classe sont obligatoires. En cas de dispense, l'enfant doit être présent dans l'école et fournir un certificat médical. Pour l'EPS, une tenue spécifique est indispensable pour travailler dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.
Sanctions
Dans l'école, des règles de vie sont instaurées : code de classe, règlement de cantine et des toilettes... Les enfants connaissent ces règles, et sont sanctionnées en cas de non-respect de l'une d'entre elles en sachant que le dialogue est toujours privilégié. Une retenue est prononcée en cas de manquements répétés, de faute grave ou de comportement jugé dangereux. Un élève qui continue à ne pas tenir compte des remarques reçoit un avertissement prononcé par le conseil des maîtres.
Cantine
La cantine est un service rendu aux familles. Pour que ce temps soit un moment convivial, chaque enfant est tenu d'avoir un comportement correct et respectueux. Il goûte à tout et ne gaspille pas la nourriture. Il montre son envie de grandir et de devenir autonome en participant au service de la table à laquelle il s'installe.
Sorties, déplacements
Les sorties scolaires rentrent dans le cadre pédagogique, et sont donc obligatoires. Lors des déplacements hors des locaux scolaires, l'élève représente l'école. Il est tenu de respecter les règles de conduites données par l'enseignant afin de préserver sa sécurité et celle de ses camarades.
Pastorale
Lors des célébrations, les enfants des autres confessions, même s'ils ne participent pas au culte catholique, sont invités à entrer dans l'église dans un esprit d'ouverture tourné vers l'universel, et non vers la seule religion catholique. Les parents qui s'opposent malgré tout à cela, sont priés d'avertir l'enseignant au plus vite par écrit. Les temps pastoraux et de culture religieuse sont assurés durant le temps scolaire.
Couloirs, Toilettes, Cour
<u>Couloir</u> Tout déplacement se fera dans le calme tant dans les couloirs que dans les escaliers.
<u>Toilettes</u> Les toilettes doivent être utilisées pendant les temps de récréation, sans y stationner, en ne gaspillant pas l'eau et le papier. Le matériel, le mobilier... doivent être respectés. Tout élève responsable de dégradations volontaires devra les réparer ou les rembourser.
<u>Cour</u> La récréation est un temps de détente pour tous, dans un lieu commun pour jouer. Les enfants y organisent leurs jeux en acceptant les autres et en les respectant. Les feuilles et crayons sont interdits dans la cour. Les jeux autorisés sont : les ballons en mousse, les cordes, les billes. Tout autre jeu fera l'objet d'une autorisation particulière. Par temps de pluie, les jeux de cour sont supprimés. Les matchs de foot de la récré ne sont pas des matchs de la coupe du Monde et les joueurs ne sont pas les rois. Les « lignes blanches » marquées au sol ne peuvent être dépassées pendant les récréations. Chacun doit utiliser les poubelles afin de respecter la propreté de la cour. Pendant les récréations, une collation sous forme de fruit ou de compote est autorisée en primaire. La seule boisson autorisée est l'eau. Du lait et de l'eau sont servis aux maternelles. Les goûters d'anniversaire sont sous la responsabilité de chaque enseignant.
Attitude, respect et politesse
<u>Attitude</u> L'école est un lieu de travail, d'éducation et de socialisation. L'enfant a besoin de repères et de limites pour bien grandir et se structurer. Des règles de vie sont établies en concertation avec les élèves au sein des classes. Chacun /enfants, parents, enseignants/ aura à cœur d'adopter une attitude qui favorise un climat d'école et de classe propice au travail et à la bonne humeur.
<u>Respect et politesse</u> Il va de soi que chaque élève doit respecter l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, personnel, bénévoles et ses camarades. Cela implique la politesse et exclut injures, menaces et brutalités. Les élèves doivent aussi prendre soin de leurs affaires : outils d'écolier, vêtements... ainsi que de celles des autres et de l'école. Vous avez, en tant que parent, un rôle important à jouer dans l'application de ces valeurs par vos enfants. c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de ne jamais intervenir directement en cas de conflit mais d'en parler à l'enseignant ou au directeur qui sauront gérer la situation sans la détériorer davantage.